

<http://ugtg.org/spip.php?article1297>



# Parodies de procès, prélèvements ADN, fichage & répression : Awa ! Sendikalis pa kriminel : Randévous Bastè



**i 22 oktob 2010 !!!**

Date de mise en ligne mercredi 22 octobre 2010

Date de parution 22 octobre 2010

- Dossiers - Répression -

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

 **TÈS ADN AWA**  
NOU PA KA BA YO ADN ANNOU



**SENDIKALIS PA KRIMINÈL**

Camarades, Travailleurs, Peuple de Guadeloupe,

Aujourd'hui, dans le monde entier, en France, en Martinique, en Guyane, dans notre Péyi Gwadeloup, les Travailleurs avec leurs organisations syndicales se battent pour préserver leurs acquis de luttes : les congés payés, la retraite, les conventions collectives, la liberté et le droit syndical.

Nous le savons tous, dans l'histoire des travailleurs et des peuples opprimés par le capitalisme, le colonialisme, les syndicalistes ont toujours représenté un danger pour l'ordre établi, singulièrement le colonialisme français qui détient un lourd héritage en matière de répressions dans les colonies : **Hienghène** [1] Nouvelle-Calédonie (Décembre 1984) - Guyane (Novembre 1996) - Martinique (Février 1974) - Guadeloupe ([Mé 67](#), [Mé 2001](#)).

A la face du monde, [ne pouvant assassiner en toute quiétude](#) les syndicalistes de l'UGTG qui continuent de se battre contre cette économie de plantation, la pwofitasyon et le droit du Peuple Guadeloupéen à disposer de lui-même (résolution 1514 de l'ONU du 14 décembre 1960), l'Etat colonial français tente de les faire passer pour des criminels en voulant leur imposer [le prélèvement de leur A.D.N.](#)

**Ola sa soti ?**

Il s'agit du **F.N.A.E.G (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques)** qui à l'origine était destiné à l'identification des auteurs de crimes et délits sexuels commis sur des mineurs de moins de 15 ans. En quoi cela concerne-t-il des militants syndicalistes qui se battent pour faire appliquer le droit au travail ?

[José NAEJUS et Charly LENDO](#) auraient-ils commis un crime en demandant à la direction de l'Hôtel FORT ROYAL l'organisation des élections professionnelles, l'application de la Convention Collective des Hôtels de Guadeloupe et le droit au travail des deshaisiennes et deshaisiens en priorité ?

Comment peut-on accepter cela lorsque nous savons aujourd'hui que sans contre-pouvoir syndical des femmes et des hommes **doubout**, sans luttes, il n'y a pas de progrès social ?

Nous savons combien dans tous les secteurs d'activités les travailleurs souffrent du fait de la précarité de leurs emplois, des conditions de travail misérables, esclavagistes, des salaires maigres, de la difficulté pour notre jeunesse à trouver un emploi stable et durable. Si aujourd'hui l'Etat colonial français essaie de criminaliser l'action syndicale, **ki moun ki ké défann nou ?**

**Nou pépa asepté sa !**

**Nou pépa asepté sa** parce que nous savons que les tentatives pour nous démoraliser, nous terroriser par la répression anti-syndicale, organisée par l'Etat français, les Collectivités et le Grand patronat a pour objectif de piétiner les accords signés en février et mars 2009, **démantibilé** les conventions collectives, les droits ouvriers et restreindre la liberté et l'exercice du droit syndical.

**Nou pépa aspeté sa** parce qu'il s'agit de dérives liberticides d'un état totalitaire visant à protéger leurs amis, copains, coquins, patrons volé car sont exclus du fichage ADN : les délits d'abus de confiance, abus d'autorité publique, banqueroute ou favoritisme, c'est-à-dire les abus de biens sociaux, la corruption ou le trafic d'influence. En clair, on ne fiche pas les riches même s'ils sont délinquants car on en a besoin pour financer les campagnes électorales présidentielles, législatives, régionales et cantonales.

**Nou pépa asepté sa non plis** parce qu'ils refusent que nous parlions notre langue maternelle **an tribinal a yo**. Il s'agit là d'une des plus grandes offenses et dénigrements faite à notre culture, notre peuple, à nos entrailles, nos ancêtres. **Nou sé nou, nou sé moun kon tout pèp asi latè, lang a nou sé tan nou, sé kréyol nou ka palé toupatou !**

Voilà les raisons pour lesquelles Camarades, Travailleurs, Peuple de Guadeloupe, nous devons nous mobiliser pour soutenir les camarades José NAEJUS et Charly LENDO lors du procès, **VENDREDI 22 OCTOBRE 2010 A 8TED MATEN A BASTE.**

**NOU PA TCHOUYÉ, NOU PA VOLÉ, NOU PA VIOLÉ PON MOUN**

**NOU PA KRIMINEL, NOU PÉKÉ FE DÈYÈ.**

**PA MANNYÉ SENDIKALIS !**

**L'UTHTR-UGTG APPELLE L'ENSEMBLE DE SES DELEGUES, MILITANTS, ADHERENTS, SYMPATHISANTS A LA MOBILISATION !**

**TOUS A BASSE-TERRE**

**VANDREDI 22 OKTOB DÉPI 7TED MATEN**

P-A-P, LE 14/10/10

UTHTR-UGTG

[1] Le 5 décembre 1984 des Européens (français) tendirent une embuscade à Hienghène au cours de laquelle 10 kanaks furent lâchement assassinés (dont 2 frères de Jean-Marie Tjibaou, leader indépendantiste, qui réclama cependant la levée des barrages). Le 29 octobre 1987, les 7 auteurs de cette embuscade furent tous acquittés par la cour d'assises de Nouméa. Le jury était exclusivement composé d'Européens (français)